

**PACTE D'ENGAGEMENT  
DES ACTEURS DES  
INFRASTRUCTURES  
DE MOBILITÉ**

# Préambule

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays. Elles l'ont particulièrement montré, pendant la crise du Covid-19, dans la continuité des services à la population, et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, si les infrastructures sont bonnes en elles-mêmes, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs de développement durable.

En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques) que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures, sur le besoin d'une plus grande et d'une meilleure participation de la société civile.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Ce pacte d'engagement à l'horizon 2030, conclu au niveau national doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

A cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « agir local » mais également en tant que principaux gestionnaires de réseau.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement le pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, le département de la Manche, la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP), le syndicat Routes de France Normandie, l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction de Normandie (UNICEM), le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) ainsi que l'association Materrio Normandie, décident aujourd'hui de répondre aux enjeux posés par ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Ces principes sont inscrits dans le présent pacte d'engagement spécifique au territoire du département de la Manche. Ainsi, les signataires de la présente convention confirment leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

# Article I. – Engagements globaux

## A. Rappels des objectifs du pacte d'engagement national

Dans le champ de compétence, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer, à leur échelle, les engagements fixés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité.

C'est dans cet esprit que le présent pacte est établi.

Les engagements indiqués dans le pacte national sont :

- Développer une infrastructure bas carbone ;
- Intégrer les infrastructures à leur environnement ;
- Adapter les infrastructures au changement climatique ;
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre ;
- Développer des infrastructures génératrices de données ;
- Faire des infrastructures de véritables espaces numériques ;
- Digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;
- Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

La réalisation de ces engagements passe par les quatre voies suivantes :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures ;
- Libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

## B. Les enjeux du territoire

Le département de la Manche est maître d'ouvrage du réseau de voirie départementale le plus important de France (près de 8000km de routes et de voies vertes). Cependant, dans la Manche comme ailleurs, la route est un objet ambivalent auprès de l'opinion : elle est indispensable à la vie quotidienne de dizaines de milliers de personnes sur le territoire (7 déplacements sur 10 sont réalisés en voiture) mais elle est également critiquée pour être à la source d'effets négatifs sur l'environnement, notamment via la circulation automobile. La route n'apparaît donc pas comme « durable » aux yeux d'un certain nombre de manchoises et manchois, au regard des attentes sociétales et citoyennes actuelles, pour autant elle reste incontournable.

Parallèlement, le département de la Manche doit mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière de déplacements et articuler son action avec celles des autres collectivités locales et la région Normandie pour assurer une action publique efficace en matière de déplacements sur le territoire du département.

Une grande concertation citoyenne a pu être menée sous l'égide du Département fin 2022 – début 2023. Elle a pu montrer l'attachement de la population à ce réseau de voiries, mais aussi les attentes fortes des populations sur l'entretien de ce réseau qui doit être prioritaire sur des politiques visant à l'étendre, pour qu'il puisse rester utile au plus grand nombre.

Dans ce contexte, l'objectif des acteurs est d'intégrer toujours plus, en fonction de l'évolution des connaissances et des technologies, les enjeux de transition (écologique, sociale, solidaire) dans leurs activités, depuis les études, la conception, la réalisation jusqu'à l'entretien et l'exploitation des infrastructures. Ils partagent la même volonté de consommer et de produire de façon durable, d'économiser les énergies pour lutter contre le réchauffement climatique, de préserver la biodiversité et la ressource en eau, de prévenir et de gérer les impacts sur l'environnement et la santé, de travailler en partenariat sur l'optimisation des solutions techniques garantes du long terme et innovantes, et d'utiliser tous les outils offrant des perspectives d'avenir dans la construction, la gestion et l'usage des infrastructures.

## C. Présentation des signataires

### ➤ Le Département

Le département de la Manche est maître d'ouvrage du réseau de voirie départementale le plus important de France (près de 8000km de routes et de voies vertes). Son assemblée est composée de 54 conseillers départementaux représentant les 27 cantons du département.

Le projet politique du mandat 2022-2028, constitué de 50 actions et intitulé **Sobre et audacieux**, présente à la fois les priorités et les objectifs de la gouvernance départementale pour les prochaines années. Il a pour ambition d'anticiper et de préparer le territoire de demain, en déployant des actions moins énergivores, plus respectueuses de l'environnement et à l'écoute des besoins des habitants de la Manche.

Il se présente sous 3 volets afin de répondre aux enjeux sociétaux et climatiques actuels :

- **Une Manche solidaire, ouverte et connectée aux autres**, qui contribue chaque jour à aider chacun à trouver sa juste place, dans le respect de son histoire et de ses capacités ;
- **Une Manche qui prépare le territoire de demain**, anticipe et accompagne ces changements qui menacent le vivant et les démocraties futures ;
- **Une Manche résiliente, attractive et citoyenne**, qui encourage les habitants aux débats et fait connaître à tous l'attractivité de notre territoire.

La direction des infrastructures et de l'entretien routier porte la politique en matière d'entretien des voiries. Elle est organisée en 5 agences techniques départementales, qui pilotent 31 centres d'entretien routier, au plus du territoire et des citoyens manchois.

## ➤ **La Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP Normandie)**

Les 400 entreprises de Travaux Publics du territoire normands, génèrent 2,5 Mds € d'activité et sont en première ligne pour l'adaptation face au changement climatique.

La construction d'infrastructures doit être envisagée en regard des préoccupations territoriales et enjeux climatiques. En ce sens, les méthodes et process sont amenés à être repensés.

Ces transformations passent par différentes actions :

- Développement des mobilités bas carbone
- Préservation de la ressource en eau
- Renforcement de la résilience des territoires

Les métiers des travaux publics, mobilité, énergie, eau assainissement, équipements de prévention, forment autant d'enjeux susceptibles d'accélérer les mutations.

La FRTP Normandie agit :

- Avec les collectivités dans le but de promouvoir les innovations et les solutions techniques permettant la réduction de l'empreinte carbone des chantiers.
- En direction des pouvoirs publics pour permettre l'investissement dans les transformations écologiques et numériques des infrastructures et des réseaux.
- Pour les entreprises adhérentes pour accompagner la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et diffuser les évolutions et innovations de l'organisation des chantiers, des équipements et engins, des produits et matériaux.

La FRTP Normandie, conjointement avec l'UNICEM Normandie, a permis à l'association Matrio Normandie de voir le jour. Aujourd'hui, elle porte cette démarche auprès des acteurs de la filière du recyclage.

## ➤ **Routes de France de Normandie**

Les activités de construction routières sont nombreuses et essentielles au développement des services aux personnes.

D'une part, elles améliorent la mobilité, l'intermodalité et l'accessibilité via les transports, tout en développant l'économie du territoire. D'autre part, elles garantissent la sécurité des usagers, des approvisionnements et des services (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, ...).

Aujourd'hui, en France, c'est 90% des transports de marchandises ou de personnes qui s'effectuent via le réseau routier.

Routes de France Normandie est également partie prenante dans l'association Matrio Normandie qui promeut la valorisation des matériaux alternatifs dans les infrastructures routières.

## ➤ **L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Normandie (UNICEM Normandie) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE Normandie)**

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, syndicat de branche de l'UNICEM Normandie représente les entreprises productrices de Béton Prêt à l'Emploi soit près de 80 % de la production de béton prêt à l'emploi en France. Avec un dispositif de plus de 1800 unités de production réparties sur l'ensemble du territoire, le béton prêt à l'emploi est un matériau de construction local dont les constituants sont extraits au plus près des marchés et produit à proximité des chantiers.

Indispensable au développement des infrastructures, le matériau béton évolue en permanence et propose des solutions innovantes, à plus faible impact environnemental afin de répondre aux enjeux environnementaux. Recyclable à l'infini, sa durabilité, résistance et disponibilité locale permet la construction de nombreux ouvrages et infrastructures nécessaires au développement sociétal.

Le collège des adhérents du SNBPE de la région Normandie regroupe les entreprises exerçant leur activité sur ce territoire, réparties en 114 unités de production qui produisent 1 981 M de m3 de BPE (source Unicem 2019).

## ➤ **Materrio Normandie**

L'association, portée par la FRTP Normandie et l'UNICEM Normandie promeut la valorisation des matériaux inertes dans les travaux publics. Elle développe la logique du bon matériau, au bon endroit, pour le bon usage.

Elle s'engage à développer le label « Materrio Normandie – Qualité recyclage » sur le département. Ce label permet d'accompagner les producteurs de granulats recyclés pour une montée en compétence et un contrôle du processus et des produits. Il fournit aux utilisateurs une garantie de qualité et rassure les donneurs d'ordres. L'association s'engage également à développer les partenariats avec les collectivités du territoire dans le but de les sensibiliser à l'économie circulaire et à l'utilisation des matériaux alternatifs.

Les signataires s'engagent à mettre en place un dispositif pérenne de suivi du présent pacte, par l'intermédiaire d'un comité de suivi. Ils s'engagent également à participer, à leur mesure, aux démarches d'animation locales du pacte national qui pourraient être conduites sur leur territoire d'intervention, à travers des instances existantes (Routes de France ou COTITA) ou spécifiques.

# Article II. – Déclinaison des engagements

## A. Développer une infrastructure bas carbone

Réduire l'empreinte environnementale des infrastructures en analysant leur cycle de vie, en évitant ou réduisant les impacts (matériaux faiblement émissifs, techniques et engins bas carbone/ basse énergie, réemploi in situ...).

Pour ces raisons, Routes de France Normandie et la FRTN Normandie s'engagent à :

- Produire 80% des enrobés à température abaissée
- Utiliser SEVE comme éco comparateur
- Réintroduire 25% à 30% moyen d'agrégats dans les enrobés bitumineux
- Développer l'usage des techniques à l'émulsion en convertissant 10% des revêtements en enrobés à émulsion
- Réaliser un chantier de réemploi in situ supplémentaire par an

L'UNICEM Normandie, réunissant les producteurs de granulats et le SNBPE, s'engagent :

- À promouvoir des produits bruts issus de ressources naturelles ou transformés, par des process industriels de haute technologie et à continuer à proposer des formulations de béton à plus faible impact environnemental intégrant également des pourcentages de granulats issus de bétons de déconstruction ou intégrant des retours de bétons de chantiers dans une logique de préservation des ressources et de baisse des impacts environnementaux,
- À montrer comment, grâce au projet national Recybéton, et dans quelles conditions, il est possible d'utiliser des granulats obtenus par concassage de bétons de déconstruction et des rebuts de production pour fabriquer du béton, permettant ainsi de limiter la consommation de matières premières.

De son côté le département de la Manche s'engage à :

- Permettre et encourager au sein de ses marchés l'emploi de techniques bas carbone (enduits superficiels, matériaux bitumineux coulés à froid, techniques à l'émulsion...);
- S'assurer, avec la mise en place d'outils de pilotage et de suivi numérique de la vie et de la programmation des entretiens de chaussées, que les techniques d'entretien des chaussées sont utilisées avec un niveau de qualité et de service suffisant mais ne dépassant pas les objectifs de service fixés : « employer la bonne technique d'entretien, au bon endroit, au bon moment » ;
- Développer des techniques d'entretien permettant de réutiliser au maximum les déchets produits par les chantiers et de déployer de formules d'enrobés avec de forts pourcentages d'agrégats d'enrobés ;
- Consolider les critères environnementaux et relatifs à l'empreinte carbone dans le cadre des appels d'offres, avec l'utilisation par exemple du logiciel SEVE TP.

## B. Intégrer les infrastructures à leur environnement

Sous toutes ses formes, en généralisant les actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages et des territoires – naturels, ruraux, péri-urbains et urbains – et en réduisant les nuisances générées par les infrastructures, notamment lors de la réalisation de chantiers de maintenance.

Les engagements du département sont de :

- Prendre en compte l'environnement et la biodiversité dans l'ensemble des projets réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, dans le respect des réglementations en vigueur ;
- Dans la mesure du possible, améliorer l'insertion environnementale du réseau existant à l'occasion de travaux d'entretien réalisés, ou de projets portés spécifiquement dans cet objectif. Une étude est en cours avec le CEREMA qui permettra d'envisager des investissements en la matière.

L'UNICEM Normandie et le SNBPE Normandie s'engagent à :

- Envisager le maintien ou le rétablissement des continuités écologiques au sein des territoires, en proposant des solutions techniques à mettre en place au sein des trames vertes et bleues : passages à grande et petite faune en passages supérieurs ou inférieurs de voies.
- Être force de propositions pour adapter les infrastructures pour prévenir les inondations ou en limiter les conséquences : réservoirs de surface ou enterrés, bétons drainants ou structures poreuses
- Accompagner les entreprises de la filière dans la maîtrise des impacts liés aux activités de production, à les encourager dans un développement socio-économique responsable, en favorisant la logique de circuit court au service d'infrastructures économes en énergie et en développant des solutions faisant la part belle au recyclage et à la valorisation des matériaux et co-produits issus de processus d'extraction.

## C. Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité

La caractéristique première des infrastructures de mobilité est leur universalité et leur capacité à supporter et accueillir de nombreuses fonctions, au service des usagers et des territoires, pour un espace public partagé entre les différents modes de déplacement. Pour développer les nouvelles formes de mobilité (douce, connectée, autonome, partagée, ...), les acteurs s'engagent à favoriser des infrastructures adaptables dans le temps et l'espace aux différents usages et modes de déplacement, à même de répondre à l'enjeu d'une mobilité inclusive et accessible à tous.

Ainsi, le département de la Manche s'engage à :

- Consolider son réseau d'aires de covoiturage, d'une part en se dotant d'un schéma actualisé d'aires, visant à augmenter leur nombre et la capacité des aires existantes, d'autre part en permettant l'intermodalité des modes de transports sur ces infrastructures (garages à vélo, arrêts de bus...)



- Développer un plan vélo sur le territoire visant notamment à développer un réseau cyclable d'intérêt départemental et d'une manière générale à favoriser l'usage des modes actifs sur son réseau routier
- Favoriser les actions des autorités organisatrices sur son réseau en vue de développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

## D. Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens

De façon générale, les attentes des citoyens sont élevées vis-à-vis des de la mobilité et donc des infrastructures, ces dernières constituant un domaine à forte composante affective. Par ailleurs, tant en phase de construction, de maintenance que d'exploitation, celles-ci sont souvent perçues comme sources de nuisances et de détérioration de l'environnement, alors même qu'au-delà de leurs retombées économiques et leur nécessité à la mobilité dans les territoires, elles peuvent contribuer à répondre à des objectifs environnementaux. Une association renforcée des citoyens à l'élaboration des projets de transformation et de gestion des infrastructures doit permettre une meilleure compréhension des actions mises en œuvre.

Le département de la Manche s'engage à :

- Associer le plus en amont les élus locaux et citoyens aux prises de décision, par des dispositifs de concertation adaptés au territoire concerné et à la taille et les enjeux des projets ;
- Réfléchir à une politique d'entretien du réseau réfléchi à l'aune des enjeux environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle, dans un souci de transition écologique, environnementale et solidaire, permettant l'accès du plus grand nombre aux services rendus par le territoire depuis son domicile.

Le SNBPE s'engage à :

- Proposer des journées portes ouvertes en invitant le grand public, les représentants des associations locales, et élus des collectivités locales afin d'expliquer l'activité de production de béton prêt à l'emploi.

## E. Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

S'inscrire dans les politiques nationales de prévention de l'accidentalité routière et de réduction des risques sur les chantiers. Les choix techniques réalisés pour répondre aux transitions actuelles doivent toujours se faire dans un objectif de prévention des risques des agents intervenants, et de réduire l'accidentologie sur les chantiers.

La FRTM Normandie et les entreprises s'engagent à développer la charte « franchement sûr ». En signant la charte « Chantier franchement sûr », chacun s'engage à prendre en compte la sécurité et les conditions de travail des intervenants dès la conception d'un ouvrage. L'organisation de la prévention le plus en amont possible permet de mieux maîtriser les temps et les coûts de réalisation des ouvrages.

Elle participe également à une meilleure prise en compte des conditions de travail et favorise une réduction des risques professionnels liés à l'exécution des travaux sur les chantiers. Elle contribue à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles et permet la mise en sécurité des riverains et du personnel de chantier.

Le département s'engage à :

- Adapter les modes d'exploitation des chantiers pour permettre une sécurité optimale des travailleurs, dans le respect des contraintes locales (desserte des activités économiques, desserte des territoires, type de trafic...), en favorisant dans la mesure du possible les chantiers sous route fermée à la circulation
- Communiquer ces contraintes le plus amont possible aux entreprises en vue d'avoir un dialogue le plus efficace possible

Le SNBPE s'engage à :

- Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation sur le thème de la sécurité à l'attention des conducteurs de camion-toupie pour rendre le transport du béton et la livraison du béton sur chantier plus sûre pour l'ensemble des collaborateurs d'entreprises intervenantes.
- Poursuivre ses actions de sensibilisation aux angles morts des véhicules poids lourds à l'attention des usagers de la route, afin de promouvoir les bonnes pratiques du partage de la route en sécurité.

## **F. Favoriser l'insertion des personnes en difficulté**

Le Département de la Manche est chef de file de l'insertion. A ce titre, il déploie depuis 2015 les clauses sociales sur l'ensemble du territoire départemental (Centre et Sud manche et le Cotentin via la maison de l'entretien et de la formation – MEF). Au regard des difficultés d'insertion professionnelle éprouvées par des demandeurs d'emploi, le Département impulse, via ses appels d'offres, une dynamique de parcours d'insertion en faveur des manchois. Pour ce faire, le Département dispose de deux facilitatrices des clauses sociales qui ont pour mission l'accompagnement des entreprises attributaires à la fois dans le recrutement, le conseil et le suivi des heures d'insertion notamment ou d'autres modalités inscrites dans le marché.

Les entreprises s'engagent de leur côté à communiquer en amont les besoins de recrutement, réaliser les heures d'insertion inscrites dans le marché, voire les dépasser et transmettre les relevés d'heures. Toutes les entreprises attributaires réalisant de la clause se verront remettre un badge attestant de leur responsabilité sociale sur le territoire.

# Article III. – Déclinaison des engagements

## A. Traduction des engagements dans les appels d'offre

Afin d'encourager les candidats à ses marchés publics à mettre en œuvre de bonnes pratiques et à proposer des solutions innovantes répondant aux engagements ci-dessus, le département de la Manche s'engage à utiliser les différents outils offerts par la commande publique, que ce soit en matière de critères de développement durable, de variante ou d'options, d'ouverture de ses marchés à l'innovation, ...

## B. Vérifier les engagements

Les parties élaboreront, chaque fois que ce sera possible, un tableau type des données nécessaires au suivi des indicateurs du présent pacte d'engagement à introduire dans les DCE pour élaborer les bilans d'opération.

## C. Objectifs et indicateurs

En l'absence de données historiques disponibles, la première année, ou les deux premières années, d'application du pacte d'engagement permettront d'établir l'état des lieux et les objectifs d'évolution.

Les indicateurs de suivi de la présente convention seront évalués globalement et annuellement. Une première version de ces indicateurs figure en annexe du présent document.

Le comité de suivi du présent pacte d'engagement validera les indicateurs qui ne sont pas encore définis et les éventuelles évolutions à apporter aux indicateurs existants, en lien avec les dispositifs d'animation locale s'il existe et de suivi du pacte national. Il validera également les indicateurs annuels issus de la réalisation de ces engagements, qu'il transmettra à l'IDRRIM pour alimenter les indicateurs du pacte national.

# Article IV. – Suivi et évaluation du pacte

Le présent pacte est établi pour un horizon à 2030.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ayant une valeur contractuelle.

## A. Objectifs et indicateurs

Un comité paritaire de suivi est mis en place, dont les missions sont les suivantes :

- Suivi de l'application du pacte d'engagement
- Retour d'expérience,
- Veille technique et prospective
- Evolution du pacte d'engagement
- Liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l'envoi des indicateurs annuels

Il se réunit au moins une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires du présent pacte d'engagement.

Le secrétariat technique sera assuré par le Conseil département de la Manche.

## B. Mise en œuvre du pacte d'engagement

La mise en œuvre de ces engagements passera par les quatre voies ci-dessous :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures ;
- Libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

Dans le but de diffuser et de promouvoir les objectifs énoncés précédemment, les signataires du présent pacte s'engagent à conduire des actions d'information et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Fait à Saint-Lô, le  
En X exemplaires

<p><b>Pour le conseil départemental de la Manche</b></p>  <p>M. Jean MORIN, <i>Président du Conseil Départemental</i></p>	<p><b>Pour la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP Normandie)</b></p>  <p>M. Régis BINET <i>Président de la FRTP Normandie</i></p>
<p><b>Pour l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction de Normandie (UNICEM)</b></p>  <p>M. Geoffroy COLIN <i>Président de l'UNICEM Normandie</i></p>	<p><b>Pour le syndicat « Routes de France » Normandie</b></p>  <p>M. Frédéric LEDRU <i>Président de Routes de France Normandie</i></p>
<p><b>Pour le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi</b></p>  <p>M. Guillaume ANDRÉ <i>Président de SNBPE</i></p>	<p><b>Pour l'association Materrio Normandie</b></p>  <p>M. Christophe CHEVALLIER <i>Président de Materrio Normandie</i></p>

## Convention d'adhésion

Projet économie circulaire MATERRIO NORMANDIE

### De

Le Département de la Manche, dont le siège est situé conseil départemental de la Manche – 50050 SAINT-LO CEDEX,  
Représenté par son Président, Jean MORIN

### A l'association

MATERRIO NORMANDIE

Par l'initiative conjointe de la FRTP Normandie et Routes de France Normandie, membres fondateurs, et par association entre elles, est créée l'association "Materrio Normandie", régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Dont le siège social est situé au 420 Avenue des canadiens – 76650 PETIT-COURONNE

N°SIRET : 848 007 829 00015

Représentée par son Président, Christophe CHEVALLIER

### Préambule

Le projet Materrio Normandie, co-porté par l'UNICEM Normandie et la FRTP Normandie a pour vocation de travailler au développement d'actions portant sur la gestion des matériaux inertes issus des chantiers du BTP et plus particulièrement l'optimisation des ressources naturelles et le développement du recyclage et du réemploi. Les domaines d'action de l'association portent sur :

- l'observation des flux ;
- la traçabilité ;
- le réemploi ;
- l'information et la sensibilisation sur l'utilisation des matériaux ;
- la labellisation des plateformes de recyclage ;
- la communication sur les travaux entrepris.

Ce projet a été reconnu lauréat dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la plateforme NECI (Normandie Economie Circulaire (<https://neci.normandie.fr/>)).

Pour mettre en œuvre le projet, les partenaires ont missionné l'association Materrio-Normandie (fondée par Routes de France Normandie et la FRTP Normandie) pour porter cette action auprès des décideurs et acteurs du territoire.

En effet, les collectivités territoriales sont en prise directe avec l'activité des travaux publics, et par extension avec l'utilisation des matériaux de construction.

Le Département de la Manche souhaite formaliser ses engagements en matière d'économie circulaire dans les chantiers qu'elle a en maîtrise d'ouvrage d'où l'intérêt porté aux travaux de l'association MATERRIO NORMANDIE.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion du Département de la Manche au projet MATERRIO NORMANDIE. Elle définit les engagements réciproques, les conditions financières d'adhésion.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES**

Parmi les actions développées par MATERRIO NORMANDIE, il est prévu notamment l'information et la sensibilisation des acteurs de la filière sur l'utilisation des matériaux.

Ainsi, MATERRIO NORMANDIE proposera des modules adaptés d'information et sensibilisation à chaque typologie d'acteur pour rappeler quelles sont les conditions d'usage des matériaux produits en Normandie. Pour ce faire, elle travaillera avec le CEREMA ou tout autre acteur qui dispose de toutes les compétences en matière géotechnique. Cette action sera également développée en partenariat avec l'ANDD pour la partie comportementale. Le but de cette action est d'informer les maîtres d'ouvrage que chaque usage a son matériau adapté et que la logique du bon matériau, au bon endroit pour le bon usage doit être privilégiée.

Dans ce cadre, MATERRIO NORMANDIE s'engage à proposer ces modules d'information et de sensibilisation aux services du Département de la Manche. L'échange engagé permettra de constater les évolutions techniques, réglementaires et normatives.

MATERRIO NORMANDIE a pour vocation de constituer un centre de ressources sur l'utilisation des matériaux. L'association s'engage à transmettre toutes les informations utiles en la matière au Département de la Manche.

Le Département de la Manche contractualise des marchés avec des entreprises de travaux publics dans le cadre de ses chantiers. Ceux-ci sont soumis aux règles de gestion des déchets du BTP. En la matière, MATERRIO NORMANDIE souhaite mettre en place des expérimentations visant à généraliser le suivi des déchets inertes pour améliorer le taux de valorisation et de recyclage. Le Département de la Manche s'engage à s'informer des travaux menés par l'association sur ce thème afin d'évaluer son éventuelle implication comme territoire expérimental.

Enfin, dans le même cadre, MATERRIO NORMANDIE va œuvrer à mieux identifier les quantités de matériaux réemployés sur chantier compte tenu que la connaissance actuelle est insatisfaisante. Une méthodologie sera proposée aux collectivités. Le Département de la Manche s'engage à prendre connaissance de ces travaux. Si la collectivité le souhaite, elle pourra devenir territoire expérimental sur cette action.

MATERRIO NORMANDIE et le Département de la Manche s'engagent respectivement à communiquer sur les travaux entrepris ensemble.

## **ARTICLE 3 – PARTICIPATION A LA VIE DU PROJET MATERRIO NORMANDIE**

Le Département de la Manche sera de fait participant aux comités de pilotage du projet à raison de trois comités par an. Le comité de pilotage associe les représentants professionnels (à travers l'association Materrio Normandie), les financeurs (Région Normandie, ADEME) et les collectivités territoriales adhérentes.

#### **ARTICLE 4 : COMMUNICATION**

Dans le cadre du projet, MATERRIO NORMANDIE s'engage à communiquer sur tous les supports de communication (à l'aide des éléments graphiques transmis) sur la participation du Département de la Manche au projet.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES**

Sur présentation d'un appel à cotisation de MATERRIO NORMANDIE, le Département de la Manche s'engage à verser la cotisation annuelle fixée à 2 500 € par an.

#### **ARTICLE 6 – DUREE ET RESILIATION**

La présente convention entre en vigueur pour l'année en cours dès signature des deux parties.

Elle est tacitement reconduite pour la durée du projet (trois ans), sauf dénonciation de celle-ci par lettre simple un mois avant le terme annuel (date initiale de signature).

Elle pourra être résiliée en cas de manquement grave par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations contractuelles, non dû à un cas de force majeure et après une mise en demeure d'y remédier restée sans effet pendant un délai de trente jours à compter de la date de réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice des dommages et intérêts que la partie lésée sera en droit de réclamer à la partie défaillante.

Fait le :

Signatures :

MATERRIO NORMANDIE

Le Département de la Manche

Christophe Chevallier

Jean Morin